


## ANALYSE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES

### Cas n° 5 : algarade en conseil de classe

Étude de cas proposée par Jean-Pierre OBIN  
Juin 2008

#### Présentation de l'étude de cas

 <b>Éléments du dossier</b>	I	Présentation du cas
	Pièce 1	Note du proviseur adjoint au proviseur
	Pièce 2	Fiche de suivi de comportement rédigée par l'enseignant
	Pièce 3	Lettre au proviseur rédigée par l'enseignant
	II	Informations complémentaires
	III	Question

## I – Présentation du cas

L'établissement dont il est question est un petit lycée professionnel industriel et tertiaire situé en périphérie d'une grande ville préfecture, "capitale" de la région et siège d'un rectorat. Cette agglomération compte 120 000 habitants.

Le lycée est implanté dans une des communes de la première couronne, petite ville dynamique au secteur économique fortifié par la mise en place d'une zone urbaine sensible. L'EPL est bien établi dans la cité et son environnement socio-économique. Il accueillait auparavant une importante filière tertiaire axée sur le secrétariat, la vente et la comptabilité, sections qui ont disparu au fil des ans pour n'être plus représentées désormais que par les classes de logistique et commercialisation. Le secteur industriel a dû lui aussi s'adapter pour faire face au déclin du pôle usinage et a géré sa reconversion sur les métiers de l'électronique en brevet d'études professionnelles, et sur l'informatique avec un baccalauréat professionnel. Les élèves sont scolarisés à partir du collège, de la 3<sup>e</sup> Découverte Professionnelle 6 heures au post Bac, mention complémentaire ascensoriste. Une unité de formation des apprentis prépare au baccalauréat professionnel sécurité et prévention. L'établissement souffre d'un problème d'image à la suite d'événements survenus deux décennies en arrière. La structure est de petite taille, elle compte 255 élèves pour 38 professeurs qui, pour la plupart, sont anciens dans le lycée.

À la fin des cours, le proviseur adjoint, Madame B, s'entretient devant son bureau avec un enseignant. Monsieur D est le professeur principal d'une section de terminale BEP logistique (TLC) dont le conseil de classe doit démarrer quelques instants plus tard sous la présidence du proviseur adjoint. Les propos échangés sont très courtois et détendus et en rapport avec ce conseil.

Au cours de leur entretien, un jeune collègue de mathématiques, Monsieur M, passe près d'eux très énervé. Madame B interrompt immédiatement sa conversation pour s'inquiéter de ce qui agite cet enseignant. Ce dernier lui répond que les élèves de la classe de TLC viennent d'être particulièrement difficiles, voire odieux, et que le conseil de classe risque d'être "saignant" ! Il poursuit son chemin jusqu'à la salle des professeurs où ses collègues de l'équipe pédagogique sont déjà présents.

Madame B et Monsieur D terminent leur conversation afin de pouvoir démarrer le conseil quelques minutes plus tard et monsieur D se rend également en salle des professeurs. Madame B est interpellée par un autre collègue. Avant qu'ils aient pu conclure, Monsieur M fait une sortie fracassante de la salle des professeurs, claquant la porte et vociférant. Arrivé à la hauteur du proviseur adjoint, il lance : "De toute façon ce n'est pas la peine que je reste, il n'y a que l'avis des favoris qui est pris en compte dans cette boutique !". Madame B l'interpelle en lui demandant de rester au conseil pour faire valoir son point de vue et exposer le problème, apparemment sans résultat. Le professeur, furieux, quitte le bâtiment.

Le proviseur adjoint retourne prestement quérir le professeur principal pour qu'il lui relate les faits avant de débiter la réunion. Une divergence d'opinion sur un élève est à l'origine de la discussion entre les professeurs. La plupart des participants étant présents, y compris les délégués des élèves, Madame B décide de débiter le conseil de classe sans plus attendre et indique en propos liminaires que l'absence du professeur de mathématiques est regrettable à double titre : du point de vue du bilan pédagogique mais également du point de vue de la gestion de l'incident qui a eu lieu en fin de journée, en classe avec Monsieur M.

Quelques minutes plus tard, Monsieur M entre et prend place pour assister au conseil. Madame le proviseur adjoint le remercie de sa présence et indique qu'en effet, il est préférable qu'il soit là s'il veut être entendu, sachant que la parole des autres est plus importante... S'ensuit une algarade que Madame B arrive à calmer au moment où monsieur M dit à Monsieur D : "Tu ne me regardes pas comme ça, sinon je vais t'en mettre une !"

## Pièce 1 – Note du proviseur adjoint au proviseur

Académie

Madame le proviseur adjoint

à

Madame le proviseur

### **Objet : incident en classe de TLC**

Madame,

Suite au rapport d'incident, document joint, rédigé et déposé par Monsieur M, professeur de mathématiques, le professeur m'a demandé de sanctionner l'élève et de lui faire rédiger des excuses avant de le reprendre en cours. J'ai reçu dans mon bureau l'élève concerné, H, le vendredi 21 décembre 2007, en présence du professeur principal, Monsieur D.

Je lui ai demandé de relater précisément les faits. Son récit peut être résumé comme suit : au début du cours, le professeur indique qu'il va effectuer un contrôle de connaissances. L'élève indique qu'à un moment, sans qu'il y ait eu de perturbation conséquente de sa part, le professeur s'en prend à lui et lui dit que cela suffit son comportement "d'enfant roi". L'élève confirme qu'il n'a pas compris le début de cette discussion. Les remarques du professeur ont continué soulignant qu'à cause d'H les autres n'ont pas pu travailler correctement et n'ont pas compris le cours... Que ses camarades ont peur de lui.

Les propos se sont prolongés, le professeur ayant dit à l'élève : "Si tu as un problème, je t'en colle une derrière les oreilles, on se capte, on voit ça en dehors des cours"... À ce moment là, H admet en avoir eu assez et l'avoir menacé.

Cet élève ne perturbe pas de manière notable les cours, son dossier vie scolaire est vide de tout fait marquant.

[Retour sommaire](#)

## **Pièce 2 – Fiche de suivi de comportement** (rédigée par Monsieur M, avant le conseil de classe)

Après 2 heures en classe durant lesquelles j'ai à plusieurs reprises demandé à H de se taire, de se mettre au travail, d'arrêter de déranger ses camarades, cet élève n'a cessé de me répondre et de me défier verbalement ("Je ne me la fermerai pas devant vous").

Arrivé au-delà de mon seuil de tolérance, j'ai dit à l'élève que je parlerais de ce comportement inadmissible au conseil de classe qui suivait mon cours.

Il s'est alors énervé, prenant un ton menaçant, et m'a dit entre autres choses : "On va régler ça dans la rue, dehors et aux poings".

Monsieur M

## **Pièce 3 – Lettre au proviseur** (rédigée le soir de l'incident par Monsieur M)

Madame,

Ce lundi 17 décembre, avec la classe de TLC, en cours de mathématiques de 15h30 à 17h30, le comportement des élèves a atteint le seuil de l'admissible.

H répond à son professeur et n'accepte pas les remarques, refusant de se taire et proférant des menaces.

Y, I et R refusent de se mettre au travail et se montrent désinvoltes.

Ils dérangent le cours, parlent, rient et ne produisent rien.

Je ne peux plus accepter cette situation et pour permettre aux élèves qui ont envie de réussir et de travailler, je me dois de prendre une décision disciplinaire.

Je demande donc 2 heures de retenue afin de rattraper le travail.

Monsieur M

[Retour sommaire](#)

## II – Informations complémentaires

(apportées lors de la narration des faits et de la phase des questions factuelles qui ont suivi)

### ● Y a-t-il des faits concernant l'élève antérieurs au 17/12/2007 ?

Non, l'élève ne pose pas de problème particulier de discipline, ses résultats ne sont pas excellents mais pas catastrophiques non plus.

### ● Existe-t-il des faits concernant le professeur antérieurs au 17/12/2007 ?

Ce jeune professeur (27 ans) n'a pas à son actif de faits du même genre à l'encontre des élèves. Son rapport à l'institution et à la hiérarchie est délicat. Il ne manifeste guère son sentiment d'appartenance au lycée ou un enthousiasme à transmettre son savoir aux élèves du lycée professionnel. Il faut signaler par ailleurs qu'il est TZR en poste depuis deux ans sur deux établissements, le second étant un EREA.

### ● Que s'est-il passé dans la salle des professeurs ?

Au terme de son cours, Monsieur M s'est rendu en salle des professeurs et a exprimé à l'équipe pédagogique de la classe de TLC, qui attendait le conseil de classe, son mécontentement et sa volonté de régler des comptes pendant le conseil de classe, en disant "ça va saigner". Ses collègues, plutôt détendus, lui ont exprimé leurs doutes quant à une issue très incertaine, car l'élève ne posait pas de problème dans les autres cours : "Si tu attends qu'on te suive, tu vas être déçu...". Monsieur M est devenu furieux face à ce qu'il prenait pour une cabale. Il s'est mis à hurler : "Y'a que la parole de certains qui compte !"

### ● Quels sont les événements survenus il y a 20 ans ?

Dans cette commune, banlieue d'une grande ville, dans un contexte politique difficile, cette cité s'est échauffée et des événements violents se sont déroulés, conduisant à une vague d'incendies sur des voitures. La ville est restée associée aux voitures qui brûlent.

### ● Depuis ces événements, quel est le contexte de l'établissement ?

Les élèves sont majoritairement issus de CSP défavorisées et ne sont pas toujours dans une dynamique positive face aux apprentissages. Beaucoup d'absentéisme, des incivilités parfois. Cependant, il y a de moins en moins d'incidents.

Le professeur, rattaché au LP voisin, est nommé depuis 2 ans sur un complément de service donné de 4 heures la 1<sup>ère</sup> année et de 8 heures pour l'année scolaire en cours.

Lors de la notation des professeurs, le directeur de L'EREA a sollicité l'avis du proviseur du LP qui lui a confirmé ses réticences, ce qui a conduit à une appréciation mitigée du professeur. Lorsqu'il en a eu connaissance, Monsieur M a fait un scandale dans la salle des professeurs de l'autre établissement.

Il s'investit très peu dans le lycée. Il arrive juste à l'heure pour prendre ses élèves et repart dès que les cours sont terminés. Il n'a noué aucun lien avec la communauté éducative, sauf avec deux collègues très anciens dans l'établissement. Lors de la journée portes ouvertes, il aurait déclaré qu'il "n'en avait rien à foutre du proviseur adjoint de merde et de ses portes ouvertes de merde".

... / ...

... / ...

● **Que s'est-il dit lors de l'algarade avant la dernière phrase ?**

Monsieur D répond à Monsieur M en lui disant que la question n'est pas de savoir si la parole de l'un prédomine sur celle de l'autre pour évaluer le bilan d'un élève, mais bien de faire un bilan pédagogique trimestriel dans son ensemble avec objectivité et discernement.

● **Comment est perçu le professeur principal de la classe, par la direction, les personnels et les élèves ?**

Monsieur D est considéré comme un excellent professeur qui gère ses classes sans problème. Il tente de toujours voir le meilleur de chacun de ses élèves. Il remplit sérieusement sa mission de PP, notamment le suivi des stages. Les élèves se sentent considérés par ce professeur, il est apprécié par ses collègues. Monsieur D fait preuve de patience et de modération.

● **Le conseil de classe est-il, dans l'établissement, un lieu où des problèmes disciplinaires particuliers sont évoqués régulièrement ?**

Non, les conseils se déroulent très traditionnellement, l'ambiance de certaines classes est abordée mais pas les problèmes disciplinaires particuliers.

● **La classe de TLC est-elle réputée comme une classe difficile ?**

Dans cette classe, deux professeurs d'enseignement professionnel en fin de carrière dévalorisent et dénigrent les élèves. Ces deux professeurs ont pris en amitié monsieur M. Les élèves perçoivent cette dévalorisation, cependant la classe n'est pas plus difficile que les autres.

● **Existe-t-il d'autres éléments concernant Monsieur M, Monsieur D, l'élève, la relation adjoint /Monsieur M et la relation chef/Monsieur M ?**

Monsieur D est un professeur de conviction qui sait défendre son point de vue quand cela est nécessaire auprès de l'adjoint et du chef d'établissement, sans excès ni propos inappropriés. L'expérience lui confère une assurance qui lui permet d'avoir une attitude posée. Monsieur M est plus réactif et impulsif, ce qui le conduit parfois à ne pas respecter les standards de communication avec la hiérarchie.

[Retour sommaire](#)

### III – Question

#### Quelle analyse faites-vous de cette situation ?

La démarche proposée pour l'analyse de ce type de situations est détaillée dans le document de l'auteur intitulé "[grille d'analyse](#)"

Les principales questions à se poser sont récapitulées ci-dessous :

" (...) Les grilles d'analyse le plus souvent utilisées – psychologiques, psychanalytiques, sociologiques ou psychosociologiques – sont extérieures à la sphère professionnelle des personnels de direction. Leur utilisation permet souvent d'éclairer une situation, mais rarement de mieux agir : le chef d'établissement n'est ni un thérapeute ni un travailleur social. La grille d'analyse proposée ici est fondée à l'inverse sur les normes d'action *internes* des situations professionnelles scolaires : le droit, norme interne de l'institution ; la morale et l'éthique, normes d'action intériorisées des acteurs (...).

#### **Le droit**

(...) En pratique, l'étude de cas se poursuit donc par la recherche des éléments et des aspects juridiques présents (ou qui devraient l'être) dans la situation. Les questions le plus souvent posées par l'animateur pour lancer ou relancer cet examen sont :

- que doit-on faire (ou surtout ne pas faire) dans cette situation ?
- que devrait faire (ou surtout ne pas faire) tel protagoniste dans la situation ?
- que disent les textes (le décret de 1985, le règlement intérieur...) à ce propos ?
- d'autres parties du droit ne sont-elles pas concernées ?

#### **La morale**

(...) En pratique, l'étude de cas commence par l'examen des éventuels éléments moraux présents dans la situation, autour de deux questions bien distinctes :

- certains comportements peuvent-ils se comprendre par les impératifs moraux de certains protagonistes ?
- l'égalité de dignité de tous a-t-elle été respectée ?

#### **L'éthique**

(...) En pratique, après avoir balisé le cas par les obligations morales et juridiques, l'étude se poursuit par l'abord de la dimension éthique, autour de deux recherches successives bien distinctes :

- l'élucidation des conduites d'acteurs, en particulier des valeurs au nom desquelles ils agissent ou proposent d'agir ;
- la recherche de la meilleure (ou moins mauvaise) manière d'agir si l'on était à la place de... (du chef, de l'adjoint...).

Dans cette toute dernière partie de l'étude, directement centrée sur les perspectives d'action, les questions le plus souvent posées aux membres du groupe par l'animateur sont :

- au nom de quoi proposez-vous cette solution ?
- comment, selon vous, agir au mieux pour...(l'élève, le professeur, la famille, vous-même, l'établissement...)?
- quelles tensions percevez-vous entre ces choix possibles et les dimensions juridiques et morales ?
- en fin de compte, que choisissez-vous de faire et pourquoi ? "

[Retour sommaire](#)